

Nombre de membres : 34

N°2021-40

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 33

Pouvoirs : 4

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 03 juin deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilar, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Stéphane Seyer pouvoir à Christophe Gérard

Secrétaire de séance : Thierry Dauchart

Objet : Mise en œuvre du Titre Interbancaire de Paiement (TIP) au format SEPA à compter du 11 juin 2021.

Monsieur le Président rappelle qu'il est envisagé d'apposer sur les factures émises par la Communauté de Communes le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) au format SEPA. Le SEPA est un espace de paiement unique en euro. Cet espace comprend les 27 pays membres de l'Union Européenne plus le Royaume-Uni, Saint-Marin, le Lichtenstein, Monaco, l'Islande, la Norvège, la Suisse. Ainsi, il sera possible pour chacun des ressortissants de ces états d'effectuer des paiements selon les mêmes normes.

La mise en place du TIP au format SEPA permettra également d'apposer le QR code Datamatrix, lequel QR code permettra aux administrés de régler leurs factures dans n'importe quelle officine (bureau de tabac par exemple) sans avoir pour autant à se rendre dans une trésorerie.

Pour se faire, il convient d'autoriser monsieur le Président à signer une convention avec la DGFIP selon le modèle joint à la présente délibération.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place le TIP au format SEPA sur les factures émises par la Communauté de Communes Ouest Limousin,

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer une convention spécifique avec la DGFIP et selon le modèle joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le Président,

Le

Le Président

Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20210610-202105_202140-DE
Reçu le 17/06/2021

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20210610-202105_202140-DE
Reçu le 17/06/2021